

Sécurité sociale,

un terrible retour en arrière

C'est à un recul de plus de 70 ans auquel voudraient nous contraindre le Medef et le gouvernement. Un retour à la situation d'avant les ordonnances de 1945 pour être plus précis. Au pillage des ressources de la famille, par la quasi suppression des cotisations familiales, le Président de la République ajoute le pillage des ressources de l'assurance maladie et de la retraite.

« Au pacte de responsabilité, doit correspondre un pacte de solidarité dont le premier pilier est l'éducation, et la formation de la jeunesse ; le second, c'est la sécurité sociale avec la priorité donnée à la santé ; et le troisième, c'est le pouvoir d'achat avec une réduction des impôts des Français et une baisse des cotisations payées par les salariés »... Ainsi s'exprimait le Président de la République lors de son intervention télévisée du lundi 31 mars 2014.

Non, le Président de la République n'a pas entendu les salariés qui ont manifesté le 18 mars. Non, il n'a pas entendu tous ces électeurs dépités par les renoncements de ce gouvernement par son allégeance affichée au Medef.

Dès le 31 mars 2014, il franchit une nouvelle étape dans sa volonté de détruire notre Sécurité sociale.

En s'attaquant au financement par les cotisations salariales il décide de revenir au début du 20^{ème} siècle. A une époque où les salariés et leur famille, confrontés à la maladie, trop âgés pour travailler devaient s'en remettre à la charité. Si en 1944, le Conseil National de la Résistance décide de créer la Sécurité sociale, financée par les cotisations des salariés, c'est bien parce que le système des assurances sociales et la retraite ouvrière et paysanne étaient en échec.

Présenter aux salariés la réduction de leur cotisation sociale comme un moyen d'augmenter leur salaire net relève de la supercherie. En effet, ces cotisations représentent une partie du salaire, « socialisé », c'est-à-dire mis dans le pot commun de la sécurité sociale, pour permettre dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, à chacun de prendre sa retraite, de se soigner lui et sa famille, d'élever ses enfants.

Si le gouvernement réduit cette partie « socialisée », le budget de la Sécurité sociale va en être immédiatement affecté.

Ces cotisations prélevées sur les salaires ne sont pas placées en bourse. Elles ne vont pas dans la poche des actionnaires. La partie consacrée à la gestion du système est infime (moins de 4% des sommes collectées). Ces cotisations sont immédiatement utilisées, pour la maladie, les prestations familiales, les pensions des retraités.

Ce salarié qui aura vu, provisoirement, son salaire net augmenté de 60 ou 70 euros le regrettera vite. Moins d'argent dans les caisses de la sécurité sociale provoquera une nouvelle baisse des prises en charge par l'assurance maladie ou une nouvelle baisse des pensions. Dans tous les cas, si ce salarié veut se soigner ou bénéficier d'une retraite convenable il devra prendre une ou des assurances complémentaires et sur-complémentaires. Les 60 euros qu'il aura gagnés n'y suffiront pas.

Ce que le gouvernement aura donné d'une main aux salariés, le Medef le reprendra au centuple par le biais des compagnies d'assurance et de leurs actionnaires.

Il s'agit d'un vol en bande organisée. Les chefs de bande s'appellent Hollande et Gattaz.

Ne laissons pas dépouiller notre Sécurité sociale.